

# COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>OBJET de la réunion</b>	Réunion en présentiel				
<b>Lieu :</b>	46, Rue Kléber – 24000 PERIGUEUX				
<b>Date :</b>	22 octobre 2024	<b>Heure début :</b>	19 h	<b>Heure fin</b>	21 h 00

<b>Animateur(s)</b>	Jean-Louis GAUTHIER
---------------------	---------------------

Participants présents	Absents excusés
JL GAUTHIER – P. PEYENCET – S. REIMHERR – I. MAYADE – T. CHONIS – JP SEAUT – G. PEYENCET – PM. LAMONTAGNE – B. MAZEAU – S. PENICHON – C. BERCOUZAREAU	A. JOINEL – V. FIEFVEZ – Y. POIRIER

<b>Compte rendu rédigé par :</b>	C. BERCOUZAREAU
----------------------------------	-----------------

Points abordés	Contenu - Décisions prises
<b>Dernier PV</b>	Le PV du 23 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil d'administration présents.
<b>UFOLEP</b>	Un dossier de course a été refusé par Thérèse CHONIS, il a été déposé 2 jours avant l'épreuve. Il manquait les dates et de nombreux éléments. La veille de l'épreuve, la secrétaire du club concerné a sollicité le président et lui a envoyé le dossier complet, Thérèse CHONIS était partie à l'étranger. Il a fallu que le président se débrouille sur pression, pour donner l'autorisation le samedi matin pour une épreuve qui avait lieu l'après-midi. Cela ne peut pas se reproduire d'autant plus que la responsabilité du C24 est engagé étant l'organisme de tutelle. A partir de 2025, obligation de transmettre les dossiers complets sur la plateforme et au CD24, <b>2 mois avant l'épreuve !</b> 3 mois si plusieurs départements. Un courrier sera envoyé au président de l'UFOLEP.
<b>ACCESS</b>	Pierre-Marc LAMONTAGNE responsable de la commission loisir propose une réunion de concertation avec l'ensemble des clubs susceptibles d'organiser une épreuve ACCESS : le 24 octobre à 19 h – 46 Rue Kléber - Périgueux
<b>SUBVENTIONS</b>	Un dossier a été construit et déposé au Conseil Départemental pour des équipements, par Jean-Louis GAUTHIER, qui a obtenu 3899 €. Pour le dossier ANS aide à l'emploi, examiné par Péri-Job et Jean-Louis GAUTHIER il ressort les montants à payer pour les années futures : - 1700 €/mois en 2025 - 2500 €/mois en 2026 Des ressources supplémentaires devront être trouvées.
<b>CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX</b>	Les organisateurs doivent IMPÉRATIVEMENT stipuler que l'épreuve sert de support à un Championnat Départemental sur le D.O. Rappel : Ces épreuves sont OBLIGATOIRES pour les coureurs de Dordogne. Il y a eu encore des coureurs qui sont allés participer à une autre épreuve le jour du championnat départemental de cyclo-cross en Occitanie, un courrier sera envoyé. Le règlement des championnats départementaux a été fait dans le but de valoriser la discipline, le club organisateur et de créer une émulation entre participants. <b>Si le règlement n'est pas respecté à quoi bon organiser des championnats !</b> Pour le challenge Cyclo-cross les récompenses seront remises lors de l'assemblée générale le 29 novembre.
<b>FORMATION</b>	Un « module accueil » est proposé le 23 novembre au DOJO à Coulounieix-Chamiers, voir avec Gabriel PEYENCET pour les inscriptions.
<b>VEHICULES</b>	Après réparation, le comité départemental met en vente la MEGANE au prix de 2500 €, contacter le président Jean-Louis GAUTHIER. La galerie est comprise. Pour la Skoda, le compresseur va être changé.

<b>DIVERS</b>	Jean-Louis GAUTHIER a assisté à l'assemblée général de la Team TC Verteillacoise. Parmi les personnalités, un adjoint au Maire et JL DELPECH.
<b>Alain LAVIGNAC</b>	Son dossier de réflexion sur les challenges et championnats départementaux, est mis en attente, il a été transmis par le président à tous les membres du CD 24. Il sera étudié par la nouvelle équipe.
<b>ELECTIONS</b>	Les circulaires concernant les élections vont être envoyées aux clubs du département.